

AUDIENCE SOLENNELLE D'INSTALLATION DU 29 SEPTEMBRE 2008

Discours du Vice-Président Doyen

L'audience d'installation est toujours un moment important pour une juridiction. Elle est un moment exceptionnel lorsqu'il s'agit d'installer le même jour son Président et son Procureur.

Je tiens à remercier toutes les autorités qui ont bien voulu rehausser de leur présence cette cérémonie et qui manifestent ainsi leur attachement à la juridiction et à travers elle à l'institution judiciaire dans son ensemble.

Le tribunal s'associe naturellement aux paroles qui ont été prononcées par Madame le Procureur de la République et vous adresse à son tour, Monsieur le Procureur, ses vœux les plus chaleureux de bienvenue dans cette juridiction.

Monsieur le Président, vous succédez à Monsieur Eric NEGRON, qui après avoir occupé les fonctions de Président de cette juridiction pendant cinq ans, a été nommé Président du Tribunal de Grande Instance de LIMOGES.

Monsieur NEGRON laissera le souvenir d'un homme passionné par ses fonctions, ayant une haute idée de la place et du rôle de la justice dans la société. Ses discours, lors des audiences solennelles de rentrée, en témoignaient. Son parcours professionnel très varié l'avait notamment amené à exercer des fonctions aussi bien juridictionnelles qu'administratives. Il a mis toute son expérience et sa compétence, et aussi son enthousiasme et son énergie, au service de la juridiction de CHÂTEAUX, permettant au tribunal de s'adapter aux évolutions nécessaires, qu'il s'agisse de la rénovation et de la modernisation des locaux, de la sécurité, de l'amélioration de l'accueil et de l'information des justiciables, ainsi que de la création d'un nouveau palais de justice, qui accueille désormais le tribunal d'instance de CHÂTEAUX ainsi que le Tribunal de Commerce.

Monsieur le Président, vous avez jusque là toujours exercé vos fonctions dans le sud de la France. Vous m'avez confié que vous étiez originaire d'ALBI et que vous aviez effectué vos études à TOULOUSE. Vous arrivez dans une région où le climat peut être parfois moins clément, mais où existe une qualité de vie qui a été soulignée par tous les magistrats qui ont été amenés à exercer leurs fonctions dans le Berry. Après avoir été nommé conseiller à la Cour d'Appel de Nîmes en 1996, vous avez présidé le Tribunal de Grande Instance de MILLAU de 2001 à 2005, puis celui de RODEZ avant d'être nommé Président du Tribunal de Grande Instance de CHÂTEAUX. Votre expérience passée dans les fonctions de président de juridiction est un atout précieux pour notre tribunal.

Vous exercez vos fonctions à CHÂTEAUX depuis le 1^{er} septembre dernier. Vous avez pu découvrir une juridiction à taille humaine, où la qualité des relations contribue au bon fonctionnement des services. Vous avez pu apprécier le dévouement des fonctionnaires. Vous avez pu constater le climat de confiance et d'estime réciproque qui existe entre les avocats du Barreau de CHÂTEAUX et les magistrats et fonctionnaires de ce tribunal. Vous pourrez compter sur le concours sans réserve des magistrats de cette juridiction.

Dès votre arrivée, nous avons pu apprécier votre abord agréable et empreint de simplicité. C'est donc avec confiance que le Tribunal vous adresse chaleureusement ses vœux de bienvenue et vous souhaite un très bon séjour dans le département de l'Indre. Lorsque vous déciderez de poursuivre votre carrière sous d'autres cieux, peut-être choisirez vous de partir à LIMOGES, si vous souhaitez suivre l'exemple de vos deux prédécesseurs, Monsieur PAYARD et Monsieur NEGRON, qui tous deux, après avoir présidé la juridiction de CHÂTEAURoux, ont été nommés président du Tribunal de Grande Instance de LIMOGES. Mais peut-être aussi ferez-vous mentir le dicton "jamais deux sans trois".

Madame Marina GRELET, vous sortez de l'Ecole Nationale de la Magistrature et vous débutez votre carrière de magistrat à CHÂTEAURoux, en qualité de juge de l'application des peines. C'est toujours avec satisfaction que le tribunal accueille de jeunes magistrats, qui, après une longue période de formation et de stages, arrivent avec leur enthousiasme, des idées nouvelles et un regard neuf sur le métier de juge. Leur arrivée est un enrichissement pour la juridiction.

Vous remplacez Monsieur Emmanuel CHIRON, qui a été nommé au Tribunal de Grande Instance d'ANGOULÊME pour exercer les fonctions de juge d'instance, et qui avait fait l'unanimité pour ses qualités humaines, sa compétence et son professionnalisme.

Vous avez plus particulièrement la lourde tâche de vous occuper des personnes détenues à la Maison Centrale de SAINT MAUR. Le tribunal vous souhaite de trouver beaucoup de satisfactions professionnelles dans ce premier poste et vous adresse ses meilleurs vœux de bienvenue.

Le tribunal fait également sien les mots de bienvenue prononcés tout à l'heure par Madame la Procureure et souhaite à son tour à Monsieur François ANTONA et Madame Anissa JALADE, substitués, un excellent séjour dans le département de l'Indre.

Le tribunal donne acte à Madame le Procureur de la République de ses réquisitions, constate que Madame la Directrice de Greffe a donné lecture du décret de nomination de Monsieur PUEL, Monsieur MERCURI, Madame GRELET, Monsieur ANTONA et Madame JALADE, déclare Monsieur PUEL, Monsieur MERCURI, Madame GRELET, Monsieur ANTONA et Madame JALADE installés dans leurs fonctions, dit que du tout il sera dressé procès-verbal".

Monsieur le Président, Monsieur le Procureur, chers collègues, je vous invite à prendre la place qui vous est désormais réservée.